

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de la convocation :

5 mai 2014

Date d'affichage :

5 mai 2014

Présents : MM. - Michel BRARD -Michel BENEDETTI –Cécile BOULDE – Catherine LEBOUQC Adjoint

Nicolas HARDY - Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT- Anne-Marie VEILLE- Sébastien TROUVE- Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - Madeleine DENIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc VALLET donne pouvoir à Michel BRARD – Dominique FROC – Charles DAVENEL

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEBOUQC est désignée comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

→ Désignation du secrétaire de séance

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2014

→ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID- : proposition d'une liste de contribuables à fournir à la Direction Régionale des Finances Publiques (*délibération*)

→ Renouvellement de la Commission de suivi de site – Désignation de représentants : un titulaire et un suppléant de la Société CHIMIREC à Javené (*délibération*) et des Sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest à Javené (*délibération*).

→ Désignation d'un représentant à l'école privée sous contrat d'association avec l'Etat (*délibération*)

→ Désignation d'un délégué à la formation et correspondant de l'ARIC – Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales – (*délibération*)

→ Avis sur une demande d'octroi du permis exclusif de recherche de mines dit « Dompierre » (*délibération*)

→ Compte-rendu des Commissions :

- Affaires scolaires et sociales
 - o ALSH été 2014 : organisation des camps d'été – Tarifs à réclamer aux familles (*délibération*) – Recrutement d'animateurs (*délibération*)
 - o Temps d'Activités Périscolaires – TAP-
- Information communication
 - o Préparation du prochain bulletin municipal
- Voirie
 - o Programme 2014

→ Compte-rendu de réunions de syndicats et structures intercommunales :

- Fougères Communauté
- SIEX – Syndicat des Eaux du Chesné
- SIVU Transport Urbain Fougerais
- SAGE COUESNON
- MARPA Parcé/Luitré

→ Scrutin des élections Européennes du dimanche 25 mai 2014 : organisation des permanences des bureaux électoraux.

→ Questions diverses

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la question de la création d'un emploi en Contrat à durée déterminée – CDD- au service technique.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2014

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 9 avril. Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID- : proposition d'une liste de contribuables à fournir à la Direction Régionale des Finances Publiques

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier du Directeur des Services Fiscaux de Rennes informant que le Code général des Impôts stipule que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la Présidence, comprend huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

A l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de proposer la liste de contribuables comme annexée à la présente délibération.

COMMISSAIRES TITULAIRES

GERVAIS Louis	La Charbonnière 35133 JAVENE
CHARUEL Marie-Claude	La Grande Marche 35133 JAVENE
JOSSE Marie-Louise	La Baudussière 35133 JAVENE
JOSSE Michel	Le Grand Champ 35133 JAVENE
VEILLE Christophe	L'Ori 35133 JAVENE
BALLUAIS François	3, allée des Vergers 35133 JAVENE
QUESNEL Micheline	9, rue de la Croix Guérin 35133 JAVENE
SAUDRAIS Roger	Cure 35133 JAVENE
ROUSSEL Marie-Angèle	8 bis, rue Estienne de Javené 35133 JAVENE
DELMAS Danièle	3, rue de la Grande Marche 35133 JAVENE
TUROCHE Henri	La Tufferaie 35133 JAVENE
VAXELLAIRE Robert	5, rue du Couesnon 35133 JAVENE
JOURDAIN Norbert	La Bécanière 35133 JAVENE
TRIQUET Albert	47, rue du Stade 35133 JAVENE
Extérieurs à la commune	
BAZIN Paul	Le Chénot 35133 BILLE
HODEBERT Jean-Pierre	La Chérine 35133 LA SELLE EN LUITRE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

BELLOIR Alain	La Lantière 35133 JAVENE
LABBE Julien	6, allée des châtaigniers 35133 JAVENE
JOSSE Anne-Cécile	La Brulerais 35133 JAVENE
ZMIROU Maurice	2, rue Pierre Malle 35133 JAVENE
LIBERT Marc	24, rue du Couesnon 35133 JAVENE
LOTTON Marie-Josèphe	8, rue de l'Orquère 35133 JAVENE
DELAUNAY Jean-Luc	24, rue du Stade 35133 JAVENE
BALLUAIS Nelly	16, rue du Couesnon 35133 JAVENE
DELAUNAY Alice	La Grande Picardière 35133 JAVENE
MORETAIN Marie-Paule	5, rue de la Croix Guérin 35133 JAVENE
PAPOUIN Clément	18, rue du Couesnon 35133 JAVENE
ROSALIE Anne-Marie	12, rue Estienne de Javené 35133 JAVENE
ALEXANDRE Gérard	4, rue de la Croix Guérin 35133 JAVENE
DUFEUX André	14, rue Estienne de Javené 35133 JAVENE
Extérieurs à la commune	
TOUCHEFEU Amand-Noël	Gasnerais 35133 LUITRE
LEBLANC Christèle	Montaudry 35133 FLEURIGNE

Renouvellement de la Commission de suivi de site – Désignation de représentants : un titulaire et un suppléant de la Société CHIMIREC à Javené et des Sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest à Javené.

Renouvellement des membres de la commission de suivi de site de la société CHIMIREC à Javené

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de FOUGERES-VITRE informant que suivant les dispositions du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) existantes, à l'occasion de leur renouvellement, vont être remplacées par les commissions de suivi de site.

La nouvelle commission de suivi de site, qui aura toujours pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence sera composée, à parts égales, de cinq collègues :

- Administrations de l'Etat
- Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale
- Riverains ou associations de protection de l'environnement
- Exploitant
- Salariés de l'installation classée.

Monsieur le Maire propose au vote la désignation des représentants appelés à siéger au sein de cette instance, un représentant titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

- Michel BENEDETTI – Titulaire
- Nicolas HARDY - Suppléant

Sont désignés à l'unanimité :

- Michel BENEDETTI représentant titulaire
- Nicolas HARDY représentant suppléant

Renouvellement des membres de la commission de suivi de site des sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest à Javené

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de FOUGERES-VITRE informant que suivant les dispositions du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) existantes, à l'occasion de leur renouvellement, vont être remplacées par les commissions de suivi de site.

La nouvelle commission de suivi de site, qui aura toujours pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence sera composée, à parts égales, de cinq collègues :

- Administrations de l'Etat
- Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale
- Riverains ou associations de protection de l'environnement
- Exploitant
- Salariés de l'installation classée.

Monsieur le Maire propose au vote la désignation des représentants appelés à siéger au sein de cette instance, un représentant titulaire et un suppléant.

Sont candidats :

- Michel BENEDETTI – Titulaire
- Nicolas HARDY - Suppléant

Sont désignés à l'unanimité :

- Michel BENEDETTI représentant titulaire
- Nicolas HARDY représentant suppléant

Désignation d'un représentant à l'école privée sous contrat d'association avec l'Etat

Nicolas HARDY, Président de l'A.E.P.C. de l'école privée Notre Dame de Pontmain, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 18/04/2014 destinées aux maires des communes disposant d'écoles privées sur leur territoire, et relative à la désignation d'un représentant appelé à siéger aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes des écoles privées sous contrat d'association.

Il propose donc au vote la désignation d'un représentant à l'école privée Notre Dame de Pontmain – rue du stade à Javené.

Est candidate : Catherine LEBOUCQ

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne Catherine LEBOUCQ.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Désignation d'un délégué à la formation et correspondant de l'ARIC – Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente à l'ARIC – Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales – par l'intermédiaire de FOUGERES COMMUNAUTE. Cette association demande de désigner au sein du conseil municipal un représentant délégué à la formation et à l'information des élus qui sera aussi correspondant auprès de l'Association pour la durée du Mandat.

Il propose donc au vote la désignation d'un représentant à l'ARIC.

Est candidate : Patricia PAUTONNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- désigne Patricia PAUTONNIER.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Avis sur une demande d'octroi du permis exclusif de recherche de mines dit « Dompierre »

Monsieur le Maire expose que la société VARISCAN MINES dont le siège social est situé 16, rue Léonard de Vinci à ORLEANS a adressé au ministère du redressement productif une

demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'étain, tungstène, plomb, zinc, cuivre, molybdène, or, argent et substances connexes pour une durée de 5 ans sous le nom de « permis de Dompierre » situé sur 17 communes d'Ille et Vilaine dont Javené.

Conformément à la réglementation relative aux demandes de titres miniers et aux titres de stockage souterrain, il appartient au Préfet du département concerné de conduire l'instruction de cette demande à l'échelon local. A ce titre, les avis des services de l'Etat seront recueillis.

Dans un souci de transparence, le Préfet a décidé de consulter également l'ensemble des communes concernées afin de recueillir leur avis dans un délai d'un mois.

Monsieur le Maire précise avoir participé à une réunion de présentation du dossier à la Sous-Préfecture de Fougères-Vitré en fin avril 2014, organisée à l'initiative du porteur du projet et associant la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Il précise l'information donnée sur le droit minier et le cadre juridique d'un « permis exclusif de recherche de mines » ainsi que la présentation du projet par l'industriel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette demande d'octroi du permis exclusif de recherche de mines
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Compte-rendu des commissions

■ Affaires scolaires et sociales

ALSH

Camps été 2014 :

Catherine LEBOUQCQ, Adjointe, présente les modalités possibles d'organisation de camps pendant les vacances d'été 2014 et propose de définir les tarifs à demander aux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation d'un camp sur chacun des deux mois, juillet et août, sur le même site par souci d'équité pour les enfants, soit « La Ferme des poneys » à GUIPRY.
- la prise en charge par la commune d'une partie du coût établi sur la base d'un séjour de 2 nuits avec transports et un effectif de 15 enfants, soit 1 471 € par camp.
- d'appliquer le principe des tranches de revenus comme préconisé par la CAF
- de fixer les tarifs à demander aux familles comme suit :

QF	- de 567 €	568 à 900 €	901 à 1 400 €	+ de 1 401 €	Extérieurs
La Ferme des poneys	50 €	55 €	60 €	65 €	70 €

Prix par enfant et par séjour.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Recrutement d'animateurs – CDD- emploi saisonnier

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans le service du centre de loisirs – ALSH communal –

Ces agents assureront des fonctions d'animation relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Ces agents non titulaires devront justifier du BAFA ou du CAP Petite Enfance.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut 330. Il ne sera pas appliqué de régime indemnitaire.

Les crédits correspondants seront imputés au budget en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°),

décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire. Le nombre d'emplois sera défini par le Maire en fonction des effectifs inscrits et des normes d'encadrement en vigueur.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

TAP – rentrée scolaire 2014

Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la parution du décret du 7 mai 2014 portant assouplissement des règles de mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires et permettant le regroupement des temps d'activités périscolaires sur une après-midi dans la semaine.

Le délai est restreint sachant qu'il faut saisir l'Inspection Académique pour le 6 juin prochain avec l'avis du Conseil d'école.

■ Information communication

- Michel BRARD, Adjoint, informe de la préparation du prochain bulletin devant paraître vers le 20 juin. Par la suite, une consultation auprès de plusieurs prestataires sera lancée pour la conception.
- Marc LIBERT présente les contraintes et les possibilités du site internet actuel et fait des propositions d'évolution en liaison avec d'autres applications multimédia.

■ Voirie :

Michel BENEDETTI, Adjoint, donne le compte rendu de la commission qui prévoit la consultation des entreprises pour le programme de voirie 2014, des travaux de voirie dans le bourg liés aux travaux de bouclage de réseau électrique prévus par EDF.

Il fait le point sur les tranches de renouvellement des lanternes de l'éclairage public réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SDE – Syndicat Départemental d'Electrification.

Une réflexion est à engager, sur la demande de conseillers, sur le choix du type de revêtement des voies, enrobés, goudron...

Michel BENEDETTI informe sur le dossier en cours lié au projet de bouclage lancé par EDF qui amène à étudier la réfection du réseau assainissement ainsi que des travaux de réaménagement de rues. Une concertation avec les riverains doit s'inscrire dans le cadre de l'étude.

Il précise que les talus des lotissements Le Chêne et des Lavandières sont ouverts en prévision d'une liaison piétonne entre ces deux résidences, sur la rue des Lavandières soit la route départementale n° 22 – RD 22-

Avant de réaliser le passage piéton (marquage au sol) il souhaite connaître l'avis de l'Agence routière départementale. Un courrier va être transmis dans ce sens au Conseil Général gestionnaire des routes départementales.

Une réunion du SDE- Syndicat Départemental d'Electrification – s'est tenue pour désigner les délégués par Collèges. Javené appartient au collège de Fougères Communauté.

Dans le secteur, 3 délégués ont été désignés :

- Un sur la Ville de Fougères
- Un sur Lécousse
- Un sur Javené : Michel BENEDETTI

L'élection du bureau aura lieu le 27 mai 2014.

Compte-rendu de réunions de syndicats et structures intercommunales

Ces différents syndicats ont procédé aux installations des membres nouvellement élus ou désignés au comité syndical et ont élu leur président et vice-président.

Les délégués en donne le compte-rendu :

Communauté de communes – Fougères Communauté

Election du Président - Monsieur Bernard MARBOEUF- et des 8 vice-présidents dont le maire de Javené qui a en délégation l'espace rural : Montaubert, Chenedet, circuits de randonnée, plantations, SPANC (assainissement individuel).

Il fait partie également des commissions finances et vie économique.

Catherine LEBOUQC fait partie des commissions Tourisme et Espace rural.

SIEX- Syndicat des Eaux du Chesné

Michel BENEDETTI est élu vice-président

SIVU Transport Urbain Fougerais

Election du Président : Patrick MANCEAU

Vices -Présidents : Bernard MARBOEUF pour Lécousse et Bernard DELAUNAY pour Javené.

SAGE COUESNON

Election du Président : Pierre GAUTIER – Maire de ROMAGNE

MARPA Parcé/Luitré

Madeleine DENIS précise que Monsieur MOREL n'a pas renouvelé son mandat d'élus sur la commune de Luitré et qu'il arrête donc ses fonctions de Président de la MARPA.

Jean-Luc PIVETTE a repris la Présidence.

Scrutin des Elections Européennes du dimanche 25 mai 2014 : organisation des permanences des bureaux électoraux

Les membres du conseil municipal organisent les permanences des deux bureaux électoraux pour ce scrutin.

Le tableau des permanences sera transmis à chacun dans le courant de la semaine précédente.

Création d'un emploi en Contrat à durée déterminée – CDD- au service technique

Conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent l'amener à recruter un agent non titulaire pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans le service technique.

Cet agent non titulaire assurera des fonctions d'entretien des espaces verts relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet.

Son traitement sera calculé par référence à l'indice brut 330. Il ne sera pas appliqué de régime indemnitaire.

Les crédits correspondants seront imputés au budget en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1° et 2°),

décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Ce renfort interviendra sur la période comprise en mi-juin et mi-septembre.

Une annonce sera à faire paraître dans la Chronique Républicaine (contre la parution dans la presse : Nicolas HARDY et Jean-Marc COSTENTIN) et près du Pôle Emploi.

Le conseil municipal maintient l'étude de la mise en place du dispositif « Argent de poche » qui pourrait se tenir pendant les vacances scolaires de cet été.

Questions diverses

Compte-rendu réunion sur l'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères du 14/05/2014

Le Maire ayant participé à cette réunion à Aron près de Mayenne en donne le compte-rendu. Après un rappel de l'historique de la démarche, concertation sur le projet avec les élus et ensuite la population des villes et/ou communes concernées, il fait état de l'avancement du dossier.

Historique :

3 scénarios proposés :

- aménagement paysager et laisser la RN12 en l'état
- aménagement paysager et quelques aménagements
- aménagement paysager et aménagements par déviations

En ce qui concerne notre secteur : déviation de BEAUCE

- par le Nord
- par le Sud court
- Par le Sud long depuis Fleurigné

Pour mémoire, la Communauté de Communes s'était prononcée en faveur du tracé Sud court et la commune de Javené pour celui par le Nord.

Avancement du dossier :

La proposition dans son ensemble va être soumise à la décision du Ministre qui d'ici la fin de l'année va se prononcer sur son inscription au programme de l'Etat. D'autres paramètres entreront en compte comme l'écotaxe, les priorités d'aménagement par rapport au budget national ...)

Une recherche de financement au niveau local devra intervenir auprès de la Région, l'Intercommunalité ...

Il indique pour information que la Chambre d'Agriculture a donné un avis défavorable sur les trois scénarios.

Compte-rendu de rendez-vous avec GRDF

Michel BENEDETTI informe de la demande de GRDF de partenariat avec la commune en vue d'accueillir des équipements techniques permettant la télérelève des compteurs gaz dits compteurs communicants.

Ces compteurs disposent de technologies avancées qui identifient de manière plus détaillée et précise et éventuellement en temps réel les données énergétiques d'un foyer d'un bâtiment ou d'une entreprise et transmettent par téléphone, par radio ou par courants porteurs en ligne au gestionnaire les dites données de comptage.

La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a imposé plusieurs règles destinées à garantir l'information des usagers et la sécurité des données collectées.

L'Etat a donné son accord pour pouvoir développer cet équipement.

GRDF nous sollicite pour convenir d'une convention de partenariat en vue de faciliter l'hébergement des équipements techniques nécessaires au déploiement des compteurs communicants. Sur Javené, 5 sites sont pressentis (église, mairie, salle du Kiosque, salle des sports ...) et feront l'objet d'une étude technique et administrative de faisabilité. La durée initiale de la convention est prévue pour 20 ans. GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

Fête de la musique :

Elle aura lieu le samedi 21 juin 2014.

Trois conseillers municipaux sont chargés de son organisation : Jean-Marc COSTENTIN, Aline JOSSE et Madeleine DENIS.

Comité des fêtes :

Suite à la démission de Philippe COLLET, ancien Adjoint, le conseil municipal désigne un représentant au sein de l'Association du Comité des Fêtes : Jean-Luc VALLET, Adjoint en charge de la commission Loisirs et culture.

Calendrier :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - Prochain Conseil Municipal : | Mercredi 18 juin 2014 à 20 h |
| - Commission des Marchés (voirie) : | Mercredi 4 juin à 18h (BM à suivre) |
| - Commission Argent de poche : | Mercredi 21 mai à 18 h (pas de BM) |
| - Commission communication : | lundi 19 mai à 18h30 |

- Commission urbanisme :
- Commission Sports

Mardi 3 juin à 20h
Mardi 10 juin à 20h

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La secrétaire,
Catherine LEBOUQC

Le Maire,
Bernard DELAUNAY